

Discours

Discours d'Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion du Symposium de l'Académie de l'Architecture « 2014-2041 : quelles stratégies pour l'architecture, les villes et les territoires ? »

Paris, le 17 décembre 2013



Contact presse

Délégation à l'information et à
la communication
01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

culturecommunication.gouv.fr

facebook.com/ministere.culture.communication

twitter.com/MinistereCC

Monsieur le Président de l'Académie d'Architecture, Cher Thierry Van de Wyngaert,
Madame la Présidente du Conseil National de l'Ordre des Architectes, chère Catherine Jacquot
Mesdames et messieurs les académiciens et les académiciennes,
Mesdames et messieurs,
Chers amis,

Je me réjouis d'être parmi vous aujourd'hui dans l'un des joyaux de notre patrimoine du XXème pour clore ce Symposium de l'Académie d'Architecture placé sous la présidence du Conseil Economique, Social et Environnemental. Une présidence qui traduit bien la place de l'architecture dans notre société. Expression culturelle d'intérêt public, suivant les termes de la loi sur l'architecture de 1977, l'architecture est au cœur des grands enjeux du XXIe siècle : qualité du cadre de vie individuel et collectif, accès au logement pour tous, aménagement équilibré du territoire, développement durable et transition écologique.

Ce Symposium qui nous réunit porte, par son lieu et par son histoire, le double héritage d'Auguste Perret, concepteur de ce Palais d'Iéna, et de Robert Auzelle dont nous célébrons cette année le centenaire de la naissance. C'est en effet ce dernier qui, en 1977, avait organisé à l'Unesco le premier Symposium de l'Académie d'Architecture alors qu'il en exerçait la présidence.

L'héritage de Robert Auzelle, c'est celui d'un art urbain inscrit dans une pluridisciplinarité qui tend à améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la qualité architecturale, de la qualité de la vie sociale et de respect de l'environnement.

Comme lui, comme chacun d'entre vous, je suis intimement convaincue que la réalisation matérielle d'un « vivre ensemble » plus juste et plus harmonieux passe par l'architecture.

Depuis, mon arrivée, j'ai voulu me saisir pleinement de ces enjeux. Je sais que beaucoup d'entre vous s'inquiètent de voir le service de l'architecture du ministère intégré au sein du grand ensemble qu'est la direction générale des patrimoines. Sachez que la réorganisation du ministère a mobilisé beaucoup d'énergie et que, pour cette raison, je ne souhaite pas lancer de réorganisation qui nuirait à la capacité d'action du service. Car les chantiers sont nombreux et portés par une attention constante de mes services que je ne souhaite pas détourner de leurs missions. Et aujourd'hui, je me réjouis de cette occasion qui m'est faite de pouvoir présenter à nouveau les grandes orientations de ma politique.

Tout d'abord, j'ai placé la formation au cœur des préoccupations de mon ministère, conformément à l'ambition présidentielle de faire de la jeunesse une priorité nationale. Depuis mon arrivée, j'ai eu de nombreuses occasions de rappeler mon soutien aux écoles d'architecture.

En renforçant tout d'abord les moyens qui leur sont donnés : le réseau des vingt écoles nationales supérieures d'architecture a bénéficié, dans une conjoncture budgétaire extrêmement difficile, de la sanctuarisation des moyens de fonctionnement et de plus de cinquante créations de postes destinés à stimuler la recherche en particulier.

En lançant d'autre part une grande concertation nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche en architecture, présidée par le député Vincent Feltesse, qui a abouti sur des propositions extrêmement riches.

Parmi les 10 propositions prioritaires du rapport Feltesse, celle de la tutelle conjointe avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est d'ores et déjà acquise.

De nombreux chantiers sont ouverts pour répondre aux propositions du rapport suivant trois grandes orientations : la réussite étudiante, la gouvernance des écoles et le statut des enseignants-chercheurs. Je les préciserai dans une lettre que j'adresserai dans les tous prochains jours aux directeurs des écoles. Elle fera l'objet d'une large diffusion.

C'est une nouvelle page de l'histoire de nos écoles que nous sommes en train d'écrire.

J'ai annoncé qu'une nouvelle école serait construite à Marseille, en centre ville, pour permettre aux étudiants d'être au cœur des questions urbaines mais aussi pour faciliter les conditions de leur formation.

Je me réjouis que les travaux de l'école d'architecture de Versailles soient présentés dans l'exposition consacrée à Auguste Perret. Je félicite les étudiants, les enseignants, les chercheurs qui se sont mobilisés pour réaliser ce passionnant travail. Et je félicite également tout particulièrement le Professeur Joseph Abram, commissaire de l'exposition, et son laboratoire de recherche à l'école d'architecture de Nancy. C'est une belle illustration de ce que la recherche en architecture peut apporter à la formation et à la pratique de la discipline.

Le deuxième axe de mon action porte sur l'exercice de la profession d'architecte.

Les architectes, par leur expertise et leur inventivité contribuent à la qualité du cadre de vie et à l'aménagement durable de notre territoire. Ils jouent un rôle majeur d'ensembliers dans un monde de projets complexes et par nature interdisciplinaire. Et, comme j'aime à le dire avec le ministre du Redressement Productif, ils contribuent au redressement créatif de notre pays et au rayonnement de la « Marque France » à travers le monde.

Mon ministère œuvre à la valorisation des métiers de la culture et des entreprises culturelles. Il fait de même, pour l'architecture et les conditions d'exercice d'une profession dont l'excellence et la spécificité française sont internationalement reconnues. Cette spécificité, c'est celle d'un grand nombre d'architectes qui sont, pour le dire comme au cinéma, des architectes-auteurs. Ce sont eux qui contribuent à la vitalité et à la diversité d'un secteur reconnu à l'étranger et porté par des petites structures qui irriguent notre territoire.

Je suis bien consciente de la nécessité de vous accompagner pour mieux vous armer pour que vous puissiez structurer et développer vos agences, voire même

simplement pour continuer d'exister dans une conjoncture difficile qui vous touche particulièrement.

Mieux vous aider sur les marchés français. Là où l'architecte des édifices du quotidien est encore trop souvent perçu comme la cerise sur le gâteau. Là où l'architecte d'un grand équipement visible et structurant est encore trop souvent un « starchitecte », une star française ou internationale, mais trop rarement une équipe plus jeune ou moins connue, signe de l'engagement fort d'un maître d'ouvrage, signe de la diversité créative et culturelle de notre pays.

Mieux vous aider sur les marchés internationaux aussi où la concurrence est vive et les barrières à l'entrée considérables, bien plus qu'elles ne le sont dans notre pays.

Tout cela implique :

- d'intervenir sur le champ législatif et réglementaire ;
- de réfléchir ensemble à des outils, des actions et des dispositifs d'accompagnement de différentes natures susceptibles de vous aider à souligner votre rôle d'ensemblier, à valoriser la diversité de vos approches, à renforcer votre présence et à capter de nouveaux marchés ;
- de développer le désir d'architecture de nos concitoyens, je reviendrai dans un instant sur la question fondamentale de la diffusion de la culture architecturale.

Je tiens à saluer Catherine Jacquot qui a été récemment nommée à la présidence du Conseil National de l'Ordre National des Architectes. Ensemble nous avons de très nombreux chantiers à mener.

Parmi ceux auxquels je me suis attelée- je ne peux pas tous les évoquer- je veux en citer trois :

a. Les questions soulevées par la révision des directives européennes relatives à la reconnaissance des qualifications professionnelles et aux marchés publics. Je tiens à souligner les avancées obtenues par le gouvernement français lors des négociations sur :

- la reconnaissance de la compétence des architectes dans le domaine du développement durable qui est désormais consacrée au niveau européen ;
- l'augmentation de la durée minimale des études.

b. Parmi les chantiers en cours, il y a également celui du seuil du recours à l'architecte : une mission d'expertise conjointe, confiée aux inspections générales du Ministère de la Culture et du Ministère de l'égalité des territoires et du logement, a été chargée d'examiner les questions posées par le décret du 7 mai 2012 qui modifie les critères du seuil. Le rapport, diffusé sur le site du ministère de la Culture, préconise de réduire le seuil. J'attire votre attention sur le fait que les préconisations doivent faire l'objet d'échanges entre les ministères et qu'un arbitrage sera rendu dans les prochaines semaines. En posant la question de la surface de plancher dans son juste enjeu, elle dépasse largement la simple énonciation réglementaire d'un chiffre pour mieux apprécier le geste architectural.

c. Le troisième chantier est celui du projet de loi sur les Patrimoines. Comme vous le savez, ce projet est en phase de concertation. Je propose l'introduction, dans le code du patrimoine d'un nouveau titre intitulé « Qualité architecturale », réunissant deux grandes orientations.

D'une part, la connaissance, la reconnaissance, la valorisation et l'évolution qualitative du bâti existant non protégé, notamment le patrimoine du XXe siècle.

D'autre part, la promotion de projets architecturaux porteurs de qualité. Sur cette dernière orientation, je souhaite introduire deux outils visant à favoriser la création architecturale :

- l'attribution aux commissions régionales des patrimoines de compétences nouvelles en matière de création et de qualité architecturales ;
- et une possibilité de dérogation aux règles d'urbanisme pour favoriser la réalisation de projets de logements visant à inciter les maîtres d'ouvrage à infléchir leurs commandes et programmes dans un sens qualitatif.

Valoriser la profession, c'est aussi construire une véritable culture architecturale dans notre pays. C'est par là que passe la reconnaissance du travail de l'architecte et le recours plus systématique à son expertise et à ses compétences.

La troisième orientation de ma politique en faveur de l'architecture porte sur la diffusion de la culture architecturale.

Il est essentiel de créer et de susciter un fort désir d'architecture chez nos concitoyens, de leur permettre d'accéder au cœur de ce métier pour faire de l'architecture une réalité dans leur quotidien.

La culture de l'architecture se construit dès le plus jeune âge. C'est l'ambition de l'éducation artistique et culturelle dont j'ai fait le grand projet de mon ministère.

J'ai récemment eu l'occasion de me rendre aux Folles journées de l'architecture à Nancy. J'ai pu constater le succès de cette initiative qui invite les plus jeunes à « jouer à l'architecte » pour leur permettre de mieux se familiariser avec tous les enjeux de la discipline.

Au-delà, c'est l'ensemble de nos concitoyens et du territoire qu'il nous faut toucher. Nous disposons pour cela d'outils remarquables que nous devons mieux valoriser :

En prenant appui sur eux, je veux créer un véritable réseau de l'architecture sur l'ensemble du territoire.

Je pense en particulier aux CAUE et à la MIQCP (*Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques*) qui œuvrent à la promotion de la qualité architecturale. Ce sont les bras armés de la politique publique sur tout le territoire. Pour une plus grande efficacité de ces outils il nous faut les adapter aux enjeux de transformation et d'évolution de nos villes et de nos territoires.

La MIQCP devra faire l'objet d'une évaluation. J'attends des préconisations dès le début de l'année prochaine.

Dans le contexte actuel de la décentralisation et de la réforme de la gouvernance territoriale, je suis particulièrement vigilante à ce que l'autonomie et les missions fondamentales d'expertise, d'appui et de conseil des CAUE soient préservés mais modernisés

Je souhaite que la présence des CAUE soit affirmée, que leur action soit renforcée, et que leur expertise soit mieux articulée avec celle des autres experts

publics compétents dans le domaine de l'architecture. Je pense en particulier aux architectes œuvrant au sein des services déconcentrés du ministère de la culture, les Services territoriaux de l'architecture et du patrimoine.

J'ai également tenu à ce que les CAUE soient insérés dans la logique d'ensemble visant à introduire la qualité architecturale dans le Code du Patrimoine. Et je propose, dans le projet de loi Patrimoine, que le conseil gratuit devienne obligatoire pour les particuliers, lorsqu'ils construisent pour eux-mêmes sans architecte, dans les communes où il existe un patrimoine protégé, afin d'éviter que seuls les périmètres protégés fassent l'objet d'une attention à la qualité des constructions. Sur les CAUE, j'ai lancé une concertation interministérielle. J'y associerai étroitement les collectivités territoriales.

Aux côtés de ces outils de conseil et de diffusion, je veux saluer le travail accompli par les maisons de l'architecture, le Pavillon de l'Arsenal et Arc en Rêve et bien d'autres.

Je veux aussi rappeler que le réseau des 20 écoles nationales d'architecture joue un rôle majeur dans le maillage de notre territoire sur l'architecture.

De même la Cité de l'architecture et du Patrimoine dont j'ai voulu que Guy Amsellem fasse un véritable espace d'éducation, de formation, de rencontre et de débat autour des enjeux de l'architecture et de la ville.

Le temps est venu de mettre en synergie cet incroyable réseau dédié à la culture architecturale dans notre pays, de le moderniser, de lui donner de la visibilité et d'en valoriser les meilleures pratiques, en particulier en matière de sensibilisation et d'éducation des jeunes à l'architecture, au paysage et à la ville.

Dans le contexte actuel d'une réelle prise de conscience des enjeux que posent l'aménagement du territoire et la nécessité de réussir la transition écologique vers un monde plus durable, la qualité architecturale est plus que jamais un des grands défis de notre société.

Il me semble, plus que jamais, nécessaire de définir une vision globale de l'avenir dans un dialogue ouvert sur toutes les dimensions, culturelle, sociale et environnementale, de l'architecture. Et de mettre en œuvre des stratégies participatives et collaboratives avec toutes les parties prenantes pour une meilleure représentation de la profession et une réponse adaptée aux enjeux de l'architecture, des villes et des territoires de demain.

Je vous remercie.